

Rentrée scolaire 2022

Votre enfant sera scolarisé en maternelle ou élémentaire. Il fréquentait déjà l'an dernier une école à Trappes : vous disposez donc déjà d'au moins un accès à l'espace citoyen Trappes&Moi.

I. Mise à jour de vos informations (1x par an)

Si vous n'avez pas changé :

- de nom
- d'adresse postale ou mail,
- de numéro de téléphone
- de composition de votre famille (nouvel enfant ou co-représentant de votre enfant), vous pouvez passer directement à la page suivante.

Sinon :



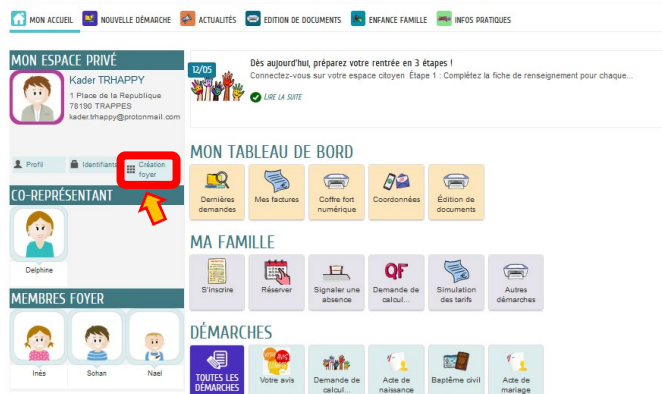
- Connectez-vous à votre espace « Trappes & Moi »**
(via trappes.fr/trappes&moi)



- Allez sur votre profil, et mettez à jour les informations de contact si nécessaire**
 - « Je modifie mon espace », puis...
 - « Identité », puis...
 - « Adresse », puis...
 - « Moyen de contact », puis valider (sans faire « suivant »).



- Modifiez la composition de votre foyer**
 - Cliquez sur « Création foyer »
 - Apportez les changements nécessaires



II. Inscription de vos enfants aux activités (1x par an)

Pour inscrire votre enfant à des activités périscolaires, une fiche de renseignement vous permettra de tout compléter en une fois (sauf pour les vacances, qui demanderons une étape de plus).



1. Connectez-vous à votre espace « Trappes & Moi »
(via trappes.fr/trappes&moi)

2. Allez sur le profil de l'enfant à inscrire



3. Cliquer sur l'icône « S'inscrire »

- a. Lisez l'introduction

Vous aurez besoin d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, et éventuellement de la copie des pages de vaccination du carnet de santé de vos enfants.

- b. Vérifiez vos coordonnées et renseignements
- c. Répondez aux différentes questions
- d. Chargez les pièces nécessaires
- e. Vérifiez vos réponses

C'est terminé !

Les services municipaux étudieront vos éléments et reviendront vers vous au besoin.

Vous recevrez un mail de confirmation de validation de votre fiche

Sans cette étape, votre enfant ne peut être accueilli sur une activité.

III. Inscription aux accueils pendant les vacances scolaires (1x par an)

Pour que votre enfant puisse être accueilli pendant les vacances, il vous faudra l'inscrire au préalable.

1. Une fois connecté à votre espace privé, cliquez sur l'icône de votre enfant, puis sur l'icône « S'inscrire »

2. Sélectionnez la période de vacances scolaires pour laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant

3. Cliquez ensuite sur « Commencer »

4. Confirmez la période de vacances scolaires pour laquelle vous souhaitez inscrire votre enfant, et cliquez sur « Aller à l'étape 2 »

5. Validez cette inscription

Votre enfant est maintenant inscrit pour cette activité. Vous pourrez quand vous le souhaitez préciser en détails vos souhaits pour son accueil dans le calendrier des réservations.

IV. Calculez votre quotient familial personnalisé ! (1x par an)

Une fois la démarche d'inscription accomplie, vous pouvez faire calculer votre quotient familial personnalisé. C'est lui qui déterminera les tarifs des activités où vous pourrez inscrire votre enfant. Sans ce calcul, vous paierez le tarif maximum sur toutes vos activités.

MON ESPACE PRIVÉ

Kader TRHAPPY
1 Place de la République
78190 TRAPPES
kader.thappy@protonmail.com

12/05
Dès aujourd'hui, préparez votre rentrée en 3 étapes !
Connectez-vous sur votre espace citoyen Étape 1 : Complétez la fiche de renseignement
LIRE LA SUITE

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes Mes factures Coffre fort numérique Coordonnées Édition de documents

MA FAMILLE

S'inscrire Réserver Signaler une absence **Demande de calcul...** Simulation des tarifs Autres démarches

DEMANDE DE CALCUL QUOTIENT FAMILIAL

Demande de calcul Quotient Familial

1. Une fois connecté à votre espace privé, cliquez sur l'icône « demande de calcul quotient familial »

QF

2. Cliquez ensuite sur la ligne qui apparaîtra en dessous, et suivez les instructions du formulaire

À la fin de votre fiche de renseignement, juste avant la validation des informations fournies, il vous sera demandé de fournir certains documents.

ENFANCE
DEMANDE DE CALCUL QUOTIENT FAMILIAL

Durée approximative de cette démarche : 10 mn

LA DÉMARCHE

Vous allez pouvoir vérifier vos informations personnelles (contact...) sur la page suivante, puis procéder à votre demande de calcul de quotient familial.

Pour cela, merci de bien vouloir vous munir de :

1. votre dernier avis d'imposition sur le revenu
2. votre attestation de paiement Caf (si vous êtes allocataires).

Vos prestations Caf
Attestation de paiement

La démarche relative à la CAF de Trappes s'effectue en 3 étapes :

1. Vérifier vos informations personnelles (contact...)

2. Procéder à votre demande de calcul de quotient familial

3. Valider les informations fournies et fournir les documents justificatifs (perte de revenus, changement de la composition familiale...)

Pour savoir comment obtenir une attestation de paiement CAF, cliquez [ici](#).

Pour mettre en place un prélèvement automatique, plus simple et rapide pour le règlement de vos factures, nous aurons besoin de votre Relevé d'Identité Bancaire.

Pour procéder à un recalcul en cours d'année de votre quotient : merci de préparer les documents justificatifs (perte de revenus, changement de la composition familiale...).

Vous ne souhaitez pas que soit calculé votre quotient, ou vous ne complétez pas la démarche : en l'absence d'information sur votre niveau de ressources, vos activités seront facturées au tarif le plus élevé.

ANNULER LA DÉMARCHE

Commencer >

Ajouter Ajouter depuis mon espace de stockage

VALIDATION DES INFORMATIONS FOURNIES

* Validation des informations fournies

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

☐ J'accepte que les données soient utilisées par la Ville pour calculer mon quotient familial.

ANNULER LA DÉMARCHE

< RETOUR À L'ÉTAPE 1 ALLER À L'ÉTAPE 3 >

Les pièces jointes seront ajoutées une à une, directement depuis l'emplacement de votre choix, ou bien depuis votre espace de stockage personnel sur « Trappes&Moi ».

Vous aurez besoin :

- de votre dernier avis d'imposition,
- et de votre attestation de paiement CAF, si vous bénéficiez d'allocations familiales,
- et en cas d'évolution de votre situation (familiale, professionnelle) susceptible de modifier votre quotient familial, de tout justificatifs adaptés.

AJOUT D'UNE PIÈCE JOINTE

Qualification de la pièce jointe : Attestation paiement CAF

Intitulé du document : Attestation paiement CAF

Fichiers de la pièce jointe

Aucun fichier

Ajouter un fichier...

Formats acceptés : pdf, png, jpg, bmp, odt, docx, doc, csv ; Taille maximum d'un fichier : 3200 Ko ; Nombre maximum de fichiers : 4.

Les pièces jointes ajoutées pourront faire l'objet d'une réduction de taille suite à leur dépôt.

☐ Dupliquer cette pièce dans mon espace de stockage

ANNULER VALIDER

V. Gérez la participation aux activités ! (chaque fois que nécessaire)

Une fois la fiche de renseignements validée par les services de la Ville (vous serez prévenu par mail), les agendas d'accueils périscolaires de votre enfant seront ouverts. Vous pourrez alors réserver les activités au rythme de votre choix : à l'année en appliquant une périodicité dans chaque agenda, ou au fur et à mesure selon vos besoins.

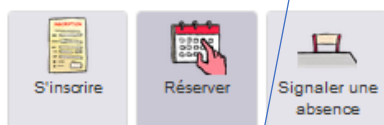


Pour rappel : réservation ou annulation jusqu'à J-2 pour ces accueils !



1. Une fois connecté à votre espace privé, cliquez sur l'icône de votre enfant, puis sur l'icône « Réserver »

MA FAMILLE



Modifier les réservations		
	Accueil du matin	Jaurès Maternelle
	Accueil du soir	Jaurès Maternelle
	Accueil Mercredi	Ferry/Curie Maternelle
	Restauration Scolaire	Jaurès Maternelle

2. Sélectionnez l'activité pour laquelle vous souhaitez réserver (ou modifier une réservation, jusqu'à 2 jours avant)



ANNULER LA DÉMARCHÉ

Sohan - Accueil du soir - du 01/09/2021 au 07/07/2022 - Jaurès Maternelle - Maternelle

VOUS DEVEZ EFFECTUER LA RÉSERVATION AVANT 08h00 SI ELLE PORTE SUR LA DATE DU 20/05/2022



SEM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
22	30/05 Acc Soir	31/05 Acc Soir	01/06	02/06 Acc Soir	03/06 Acc Soir	04/06	05/06
23	06/06	07/06 Acc Soir	08/06	09/06 Acc Soir	10/06 Acc Soir	11/06	12/06
24	13/06 Acc Soir	14/06 Acc Soir	15/06	16/06 Acc Soir	17/06 Acc Soir	18/06	19/06

ALLER À L'ÉTAPE 2 >>

Appliquer une périodicité

3. Sélectionnez les activités souhaitées

4. Si vous le souhaitez, vous pouvez définir une périodicité (réservation à la journée, à la semaine, au mois, ou à l'année)

5. Cliquez sur « Allez à l'étape 2 » pour modifier le calendrier de réservation

6. Validez les modifications apportées au calendrier de l'activité. La réservation est maintenant enregistrée !

